

## CONCLUSION D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-UKRAINE

Le 14 juillet dernier, les négociations entamées en 2010 entre le Canada et l'Ukraine relativement à un accord de libre-échange ont finalement abouti, à l'issue de discussions entre le premier ministre canadien Stephen Harper et le premier ministre ukrainien Arseniy Yatsenyuk.

Une fois cet accord ratifié, l'Ukraine abolira les droits de douane pour 20 000 tonnes de porc canadien congelé, de même que pour une quantité illimitée de porc réfrigéré, de boeuf et de veau. En 2014, le Canada a exporté en Ukraine plus de 2 000 tonnes de porc d'une valeur de 4,4 millions \$ et 25 tonnes de produits de boeuf et de veau d'une valeur de 47 000 \$. L'Ukraine compte 45 millions de citoyens. L'accord entrera en vigueur après sa ratification par les parlements respectifs.

*Sources : Conseil des viandes du Canada  
et LaPresse.ca, 14 juillet 2015*